

26^{ème} OPEN DE MARSEILLE

Dimanche 4 septembre 2022

Gymnase la Martine - chemin de la Martine - 13015 Marseille

Tennis de Table - Tournoi national B



Les inscriptions en ligne sont ouvertes !!

RDV sur le site de l'ASAND Marseille
<http://asandtt-marseille.fr/tournoi/>



VILLE DE
MARSEILLE



DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SILVER★EQUIPMENT

Les Terrasses de St Mitre

Restaurant-pizzeria
ouvert du lundi au vendredi midi et du jeudi au samedi soir.
57, chemin des Serens - 13013 MARSEILLE - Réservation ☎ 91 66 49 95

26^{ème} OPEN DE MARSEILLE – dimanche 4 septembre 2022

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : le tournoi est homologué par la F.F.T.T (N° 1388 / 2021 - B : Dotation 5 000 €) et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il se déroulera sur 20 tables au gymnase la Martine, (salle Omnisports de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille), et aura lieu le dimanche 4 septembre 2022.

Article 2 : dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 3 : COMPOSITION, HORAIRES, ET DOTATIONS DES TABLEAUX

Dimanche 4 septembre 2022							
Tableau	Catégories	Horaires	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste	1/8 Finaliste
1	NC à 8 (NC à 899)	09 H 30	80 €	40 €	20 €	15 €	-
2	NC à 11 (NC à 1199)	11 H 30	90 €	45 €	25 €	15 €	-
3	NC à 13 (NC à 1399)	08 H 30	110 €	55 €	25 €	15 €	-
4	NC à 15 (NC à 1599)	13 H 30	120 €	60 €	30 €	20 €	-
5	NC à 18 (NC à 1899)	10 H 30	160 €	80 €	40 €	25 €	-
6	NC à N° 501	12 H 30	250 €	125 €	70 €	35 €	-
7	NC à N° 101	14 H 30	330 €	170 €	80 €	40 €	-
8	Moins de 15 ans	12 H 30	120 €	60 €	30 €	15 €	-
9	Toutes Séries Dames	15 H 30	150 €	75 €	40 €	-	-
10	Toutes Séries Hommes	15 H 30	400 €	200 €	100 €	80 €	40 €

N.B : les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux messieurs en tenant compte de leurs points mentionnés sur la licence.

Article 4 : tous les tableaux se joueront par poules de 3, sauf le tableau « toutes séries messieurs » qui se déroulera par élimination directe. **Le 1^{er} de chaque poule sera qualifié pour le tableau à élimination directe.**

Article 5 : tout(e) joueur(se) pourra s'inscrire dans 3 tableaux, en plus du tableau « toutes séries hommes ».

Article 6 : le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 7 : les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8 : les balles ne seront pas fournies par l'Organisation. Les joueurs devront se munir de balles plastiques homologuées.

Article 9 : les classements seront ceux de la saison 2022/2023. Il est impératif que chaque joueur donne à l'inscription son n° de licence, son classement et son nombre de points. **Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées 2022/2023 ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2022/2023 ».**

Article 10 : challenge du nombre. Le club organisateur attribuera à titre définitif un challenge du nombre au club présentant le plus grand nombre d'engagés présents sur la compétition.

Article 11 : il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi. Une buvette sera ouverte durant toute la compétition.

Article 12 : le tirage au sort public sera effectué au gymnase de la MARTINE (salle Omnisports de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille) par le JA3, Marc FELICI (N°13411) :

- 30 mn avant le début de chaque tableau.
- Le tirage au sort des tableaux à élimination directe aura lieu en public à l'issue des poules du tableau concerné.

Article 13 : le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 14 : une tenue sportive conforme sera exigée.

Article 15 : il est formellement interdit de coller des revêtements en dehors des espaces prévus à cet effet. Une seule aire est prévue pour le collage. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 16 : montant des engagements

- 10 € pour le tableau toutes séries hommes.
- 8 € pour les tableaux seniors, dames et – de 15 ans.

Il vous est rappelé que chaque joueur doit donner son n° de licence lors de l'inscription.

Article 17 : les engagements pour les tableaux 1 à 10 devront parvenir avant samedi 3 septembre 2022 à 13h (dernier délai)

De préférence sur le site du club : <http://asandtt-marseille.fr/tournoi/>
Sinon au 04.91.78.80.00

Article 18 : le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 19 : pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 20 : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, si "faute de participants".

Article 21 : en cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, l'article IV. 202 des Règlements administratifs s'appliquera sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.